



DEPARTEMENT DU LOIRET
ARRONDISSEMENT D'ORLEANS
CANTON D'OZOUER SUR LOIRE

MAIRIE DE LES BORDES

Compte rendu sommaire DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2015

Conformément à l'article L.2122-7 du CGCT, Mr Laurent PARREAU, 1^{er} adjoint assure la suppléance de Mme MH FERRANTE, maire, empêchée.

Prescriptions de l'article L 2121-25 du code des Collectivités Territoriales

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité des présents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Conformément à la réglementation des marchés publics :

-ACCEPTE à l'unanimité, l'avenant de 1 470 € HT au marché initial de travaux (35 079.36 € TTC) de la construction d'une aire de lavage et des box de stockage de matériaux à l'atelier communal portant sur le dallage en béton des box de stockage.

-ACCEPTE à l'unanimité, l'avenant de 1 680 € HT au marché de travaux de renforcement de la défense incendie sur plusieurs secteurs de la commune, portant sur la création d'une conduite d'eau potable réalisée en cours de travaux

-compte tenu de travaux très importants sur les réseaux d'eau potable et la construction de la station d'épuration, VOTE à l'unanimité l'augmentation du prix du m³ d'eau potable et d'assainissement et VOTE 17 POUR et 1 ABSTENTION l'augmentation des abonnements, au 1^{er} JANVIER 2015, comme suit :

EAU POTABLE

-le m³ = 0.90 €

-abonnement annuel/diamètre 15=25.68 €

-abonnement annuel/diamètre 20=28.56 €

-abonnement annuel/diamètre 25=43.20 €

-abonnement annuel/diamètre 30=47.04 €

-abonnement annuel/diamètre 100=90.00 €

ASSAINISSEMENT :

-le m³ = 1.30 €

-abonnement annuel = forfait de 55.20€

-raccordement/immeuble construit=2000 €

-raccordement/immeuble futur=2000€

-taxe pour habitation légère de loisirs=90€+ une taxe fixe de 12€

- DECIDE à l'unanimité, de supprimer la mise à disposition de personnel communal au collège de Les Bordes pour assurer la surveillance des élèves à l'arrivée et au départ des bus matin et soir, pour des raisons de simplification administrative et comptable, et considérant que cette compétence revient au Conseil Général.

-DECIDE, à l'unanimité, de mandater le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour le lancement de la procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance statutaire pour le personnel communal

BUDGET SERVICE EAU POTABLE :

Le Conseil Municipal :

-à l'unanimité, APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2014 de Mr le Trésorier qui n'appelle aucune observation, ni réserve de sa part

-à l'unanimité, APPROUVE le compte administratif de ce même exercice qui laisse apparaître un excédent d'investissement de 245 150.85 € et un excédent de fonctionnement de 58 285.87 €. Il décide d'affecter en investissement une réserve au 1068 de 44 520.31€

-à l'unanimité, VOTE le budget primitif 2015 qui s'équilibre en section d'exploitation à 218 637.30 € et à 309 462.96 € en section d'investissement. Une provision a été inscrite pour la modernisation de la canalisation route Nationale.

Des restes à réaliser 2014, correspondant à la réhabilitation du château d'eau et la 3^{ème} tranche de renouvellement des branchements plomb sont reportés pour la somme de 259 671.16 €.

BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT :

Le Conseil Municipal :

-à l'unanimité APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2014 de Mr le Trésorier qui n'appelle aucune observation, ni réserve de sa part

-à l'unanimité APPROUVE le compte administratif de ce même exercice qui laisse apparaître un excédent d'investissement de 295 820.03 € et un excédent de fonctionnement de 60 434.04 €. Il décide d'affecter ces résultats au compte 001 en investissement et au compte 002 en fonctionnement et transfère la somme de 22 550 € au compte 1068 en investissement.

-à l'unanimité, VOTE le budget primitif 2015 qui s'équilibre en section d'exploitation à 190 511.04 € et en section d'investissement à 2 547 981.40 €.

Les dépenses d'investissement portent principalement sur l'achat du terrain pour l'implantation de la nouvelle station d'épuration et sa réhabilitation. Ces dépenses s'équilibrent avec un emprunt, les subventions d'Etat, du Conseil Général et de l'Agence de l'eau.

BUDGET PRINCIPAL :

Le Conseil Municipal :

-à l'unanimité, APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2014 de Mr le Trésorier qui n'appelle aucune observation, ni réserve de sa part

-à l'unanimité, APPROUVE le compte administratif de ce même exercice qui laisse apparaître un excédent d'investissement de 391 324.74 € et un excédent de fonctionnement de 217 829.77 €. Il décide d'affecter, ces résultats en totalité au compte 001 en investissement et au compte 002 en fonctionnement. Des restes à réaliser 2014 correspondants aux frais de commission pour l'achat de la maison Bizet, aux travaux d'étanchéité de la toiture de la SP, de l'atelier technique, du renforcement de la défense incendie, du reliquat des travaux de ravalement de la façade de la salle polyvalente, du mobilier de la salle de conseil municipal et les travaux d'acoustique sont reportés pour la somme de 149 752.22 €.

- VOTE à l'unanimité une somme de 15 540 € pour l'attribution de subventions aux associations locales (voir annexe). Les conseillers municipaux impliqués dans les associations n'ont pas participé au vote.

- DECIDE, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2015 et de reconduire les taux 2014, soit :

-taxe d'habitation	10.10 %
-foncier bâti	16.04 %
-foncier non bâti	87.71 %

Pour obtenir un produit de 418 682.00 €

-à l'unanimité, VOTE le budget primitif 2015 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 1 523 718.77 € et en section d'investissement à 497 252.47 €. Une participation de 400 000 € est inscrite pour le fonctionnement du SIVOM d'intérêt scolaire Les Bordes-Bonnée. Ces dépenses d'investissement portent sur :

-la réalisation du PLU

-le contrat informatique BERGER LEVRAULT

-l'isolation du gymnase, la création d'une VMC dans le local des archives de la mairie

-la création d'avaloirs d'eaux pluviales, la création de busage aux Coteaux, le busage de fossés divers

-la continuité de l'amélioration de la défense incendie au Gué Richoin, rue des Brières et route Nationale

-l'acquisition d'un véhicule utilitaire aux services techniques

-l'achat de matériels divers

-les trx de voirie rue des Vignes, l'aménagement sécuritaire rue de la Poste, l'aménagement du parking de l'église, l'extension ERDF pour lotissement SASSIN, le plan PAVE, le diagnostic d'ouvrage d'art, l'audit de sécurité,

Les recettes attendues sont les fonds de concours de la Com Com, les subventions du Conseil Général et le FCTVA ;

QUESTIONS DIVERSES

Mr PARREAU aborde plusieurs points :

-accord de principe du conseil pour adhérer à la centrale d'achats « APPROLYS »

-Suite à la dernière réunion du Comité Syndical du SIVOM scolaire, il a été décidé de créer une régie de recettes au niveau du restaurant scolaire et de la garderie périscolaire, à la rentrée scolaire 2015/2016, pour permettre un encaissement rapide des recettes. Un agent communal sera mis à disposition du SIVOM pour la vente, deux fois par semaine, des tickets de cantine et garderie. Des informations seront communiquées sur cette nouvelle organisation par le secrétariat du SIVOM.

-Suite à la mise en place de « crottes de mamouth » à proximité du restaurant de « la Bonne Etoile » pour sécuriser cette zone dangereuse aux abords du CD952, il a été décidé, vu les nombreuses plaintes de riverains, de limiter le nombre de plots, de signaler, d'aménager et d'éclairer le parking proche du local Dunois pour permettre le stationnement des véhicules

Mr JOUBERT :

-Signale que les travaux de chemisage du réseau d'assainissement démarrent le 20/4 et dureront environ 6 semaines

-Informe qu'une réunion publique est fixée le 28/4 à 18H à la salle polyvalente pour présenter la réhabilitation de la nouvelle station d'épuration

-rappelle que les travaux de renouvellement des branchements plomb génèrent de nombreuses coupures d'eau imprévues. Un maximum d'informations sera affiché chez les commerçants.

-signale que la distribution du « Bordesinfos » aura lieu semaine 17

Mme DODINET :

-signale que les cimetières ont été nettoyés par ADS, dans le cadre de notre convention, pour les Rameaux

-une consultation a été lancée pour choisir une entreprise compétente pour le traitement des espaces publics de la commune ; une autre consultation a été aussi lancée pour le choix du feu d'artifice.

-une étude est en cours pour la remise en état du terrain de foot

Mme LE GUILLANTON

-signale une construction bizarre au 6 rue des Mûriers. Cette construction, inférieure à 5m², ne nécessite pas d'autorisation

Mme LAROUSSE

-a participé avec D. Jouhannet, à une journée d'informations sur le traitement des espaces publics et a signalé qu'il fallait s'orienter dans les années prochaines, vers la solution « 0 PESTICIDE »

-elle renouvelle sa demande d'organisation de marché de producteurs. N. MICHEL rapporte que la Communauté de Communes ne souhaite pas organiser 2 marchés dans le même canton. D'autre part, la Chambre d'Agriculture considère que la commune de Les Bordes est trop proche de la commune de St-Benoit pour qu'elle puisse bénéficier d'une aide de sa part.

Mr LANDRY

-s'interroge sur la sécurité mise en place aux abords de l'école Paul Fort, rue de la Poste. Dans un premier temps, il sera posé, provisoirement, des quilles plastifiées blanches pour créer un obstacle

Mr NALATO

-s'informe sur les futurs travaux du PN route de Sully. Les travaux de suppression du PN, démarrent semaine 18, pendant les vacances scolaires pour perturber le moins possible la circulation et une déviation est prévue.

Mr MARTIN D

-à propos du plan PAVE, la commune doit déterminer le programme de travaux retenu pour l'année avant le 26/9/2015

Mr DA SILVA

-rappelle à nouveau les problèmes de délinquance aux abords de l'espace Brucy

Vu, pour être affiché le 16 avril 2015, conformément aux prescriptions de l'article L.21625 du Code Général des collectivités territoriales

Le 1^{er} Adjoint

L. PARREAU